
L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE AU QUÉBEC : REGARD D'UN ISRAÉLIEN

Bernard Spolsky*

Traduit par Cartier et Lelarge

Récemment, un des deux quotidiens de langue anglaise d'Israël, le *Jerusalem Post*, publiait dans son magazine hebdomadaire un article de fond sur la menace perçue que représente, pour l'hébreu, « une des réalisations les plus nobles du sionisme », la pénétration de plus en plus manifeste de l'anglais dans l'organisation sociolinguistique du pays. L'article attirait l'attention sur la demande croissante à l'égard de l'enseignement de l'anglais : de plus en plus de parents de toutes les couches sociales inscrivent en effet leurs enfants d'âge préscolaire à des cours d'anglais privés qui coûtent cher et réclament l'enseignement de cette langue dès la première année scolaire. Les Israéliens parsèment leur discours de mots anglais. Les affiches en anglais sont omniprésentes. L'anglais envahit les universités : même si pratiquement tous les cours universitaires jusqu'aux plus hauts niveaux sont donnés en hébreu, la plupart des manuels des niveaux plus avancés sont en anglais, comme la plupart des publications (et des conférences) des chercheurs universitaires. Comme, en général, les entreprises de haute technologie entretiennent des liens étroits avec des clients et des collaborateurs de l'étranger, l'anglais tend à devenir la langue du domaine. La présence, et la menace, de l'anglais se fait de plus en plus sentir (Spolsky et Shohamy, 2001).

Dans un cas où une langue comme l'hébreu, à laquelle on accorde une grande valeur sur le plan idéologique, semble menacée de l'extérieur, il n'est pas étonnant que les linguistes et les personnalités en vue soient nombreux à penser à la loi 101 et aux méthodes que le Québec a appliquées dans les vingt-cinq dernières années pour renverser la tendance vers l'anglais. Périodiquement, des politiciens israéliens ont présenté des projets de loi en vue de proclamer l'hébreu unique langue officielle du

* Bernard Spolsky est professeur émérite d'anglais à l'Université Bar-Ilan et membre distingué du Centre national des langues étrangères de Washington.

pays. À l'heure actuelle, l'hébreu partage ce titre avec l'arabe, car une mesure prise peu après la fondation de l'État, en 1948, a modifié la politique britannique qui imposait trois langues officielles, en abandonnant l'anglais. La dernière tentative d'accorder une protection juridique à l'hébreu remonte à décembre 2000 : deux projets de loi ont alors été rejetés.

L'article du *Jerusalem Post* mentionne que la loi québécoise limite le contenu pouvant être diffusé en anglais à la télévision et à la radio et exige que, sur une affiche, la taille des lettres des mots en français soit deux fois plus importante que celle des mots dans une autre langue, et évoque enfin la « police de la langue » du Québec¹. L'article fait ensuite remarquer qu'une attitude militante n'attire pas beaucoup d'appuis en Israël. Il cite le président de l'Académie de la langue hébraïque, le professeur Moshe Bar-Asher, qui s'oppose à des interventions législatives pour défendre la langue. Ce dernier estime que la coercition risque de produire des résultats indésirables et qu'il s'agit d'un problème culturel plutôt que juridique. Il n'en reste pas moins que, il y a quelques années, l'Académie a protesté auprès du ministre de l'Éducation contre un plan visant à ajouter une heure de cours d'anglais dans certaines écoles.

La réticence à suivre le modèle québécois mérite qu'on s'y attarde. L'hébreu est probablement un exemple unique de la revitalisation et de la revernacularisation réussies d'une langue qui n'avait plus été parlée ni transmise de génération en génération depuis près de 2000 ans (Spolsky et Shohamy, 1999). En 1890, les premières écoles en hébreu moyen s'ouvrent dans une poignée de colonies agricoles juives en Palestine ottomane. Vingt-cinq ans plus tard, l'hébreu est si bien implanté comme langue publique de la communauté juive de Palestine qu'une proposition visant à faire de l'allemand la langue d'usage dans les cours de sciences d'un institut de technologie tertiaire projeté est défaite. L'hébreu était vraiment le symbole fondamental du renouveau du nationalisme juif, et sa renaissance était une pièce maîtresse de l'idéologie sioniste. Dans les premières années du Mandat britannique, et surtout de 1923 à 1936, une campagne énergique est menée dans la communauté juive de Palestine en faveur de l'hébreu et contre ses deux principaux ennemis, le yiddish et l'anglais. Le gouvernement britannique remet l'éducation entre les mains des collectivités : les Arabes utilisent l'arabe dans leurs propres écoles et les Juifs emploient uniquement l'hébreu dans leurs écoles et universités.

Après la proclamation de l'État en 1948, la population juive, qui parle principalement l'hébreu, est à maintes reprises submergée par des vagues d'immigrants ne parlant pas cette langue. L'hégémonie idéologique hébraïque est suffisamment forte pour résister à la pression, et la plupart des immigrants passent à l'hébreu. Dans les dernières années, toutefois, de nombreux changements importants ont eu lieu. Le premier est certainement l'affaiblissement graduel de l'idéologie sioniste : bien des gens affirment que nous sommes maintenant dans une période post-sioniste. Le deuxième, c'est la pénétration de l'anglais associée à la mondialisation : radio et télévision, commerce international, tourisme, univers numérique mondial. Le troisième est lié à la nature de

¹ Il faut préciser que le cas d'un boucher casher québécois qui, il y a quelques années, aurait eu des ennuis à cause d'une affiche en hébreu est souvent cité en Israël.

l'immigration plus récente. Les immigrants de langue anglaise qui sont arrivés en masse dans les années 1970 sont venus par choix, amenant avec eux une langue, une culture et des compétences très valorisées. Pour la première fois, un groupe d'immigrants parle une langue pouvant se réclamer d'un statut plus élevé que l'hébreu. Le démantèlement de l'Union soviétique a amené une vague de 800 000 immigrants de langue russe, eux aussi convaincus de la grande richesse de leur langue et de leur culture, qui se sont construits une vie culturelle parallèle fondée sur le russe. Les enfants d'immigrants de langues anglaise et russe apprennent à parler couramment l'hébreu (Donitsa-Schmidt, 1999), mais ils conservent souvent, comme leurs parents, un bilinguisme satisfaisant ou ajoutent l'anglais, très recherché professionnellement (Kheimets et Epstein, 2001), qui menace l'unilinguisme hébreu. Dans les dernières années également, nous sommes devenus plus sensibles à l'importante minorité de langue arabe, qui parle cette langue à la maison et dans la communauté (Amara, 1999). D'autres groupes ethniques importants conservent aussi leur langue : les sectes hassidiques, qui s'emploient à rétablir le yiddish comme langue des enfants (Isaacs, 1999), les récents immigrants juifs d'Afrique du Nord, qui ont vécu en France assez longtemps pour développer un attachement au français (Ben-Rafael, 1994), un important groupe d'Éthiopiens dont l'intégration a été extrêmement lente, et plusieurs centaines de milliers de travailleurs étrangers non juifs originaires d'Afrique, d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Amérique latine, qui continuent de vivre en communautés fermées, mais dont les enfants entrent graduellement dans le système scolaire.

Bien que la politique officielle du ministère de l'Éducation (Ministère de l'Éducation, 1996) soit favorable au maintien de la langue des immigrants et des langues ethniques, en pratique, la langue d'usage dans les écoles des enfants juifs est l'hébreu moyen; l'anglais est la principale langue étrangère à y être enseignée et l'arabe fait l'objet de timides tentatives. Dans les écoles arabes, que fréquente environ 20 % de la population israélienne, l'arabe est la langue d'enseignement, et on y enseigne l'hébreu et l'anglais. La seule véritable exception, ce sont les nombreuses écoles communautaires qui, en après-midi, enseignent les mathématiques et la littérature russe aux immigrants de l'ex-Union soviétique.

On peut donc dire que, dans ce contexte de pluralisme grandissant, le multilinguisme est de plus en plus accepté et qu'il y a une nette ouverture aux autres langues que l'hébreu. Pour les puristes et ceux qui tiennent à l'ancienne idéologie, ces changements ne sont pas positifs et semblent faire peser une lourde menace sur l'hébreu. Personne ne croit que cette langue va disparaître, car toutes les études montrent que la deuxième génération de tous les groupes d'immigrants parle l'hébreu et que la transmission de l'hébreu d'une génération à l'autre est assurée. La revitalisation et la revernacularisation de l'hébreu sont choses faites (Spolsky et Shohamy, 2000). Ce que craignent toutefois bien des gens, c'est que l'hébreu soit écarté de fonctions et de domaines importants. Autrement dit, ils ont peur que l'hébreu soit relégué au statut qu'avait auparavant le yiddish, celui d'une langue parlée à la maison. Tout comme dans le *shtetl* traditionnel de l'Europe de l'Est, où l'hébreu-araméen était la langue de l'alphabétisation (Weinreich, 1980), ils craignent qu'un jour l'anglais remplace l'hébreu dans une société diglossique. Nul doute que ces inquiétudes apportent de l'eau au moulin de ceux qui désirent imiter

le modèle d'aménagement linguistique québécois.

Fait intéressant, un groupe minoritaire a emprunté la voie juridique non pas pour défendre la prépondérance de l'hébreu, mais pour l'attaquer. Depuis maintenant plusieurs années, une petite organisation de défense des libertés civiques arabes, *Adalah – The Legal Center for Arab Minority Rights*, essaie d'établir l'interprétation de la loi linguistique en tentant d'inclure l'arabe dans l'affichage public. Son premier geste a porté sur les plaques indiquant les noms de rue à Haïfa, rédigées en hébreu et en anglais. Sans qu'il y ait décision du tribunal, la municipalité d'Haïfa a accepté d'ajouter l'arabe. L'organisation a ensuite mis en cause un règlement municipal de Nazareth exigeant la présence de l'hébreu dans tout affichage public. Le tribunal a conclu, en dehors de toute référence au statut officiel de l'arabe, qu'un annonceur avait le droit d'apposer une affiche dans n'importe quelle langue. Ce n'est que récemment qu'un tribunal a reconnu une demande voulant que l'arabe figure sur tous les panneaux routiers. La réticence des tribunaux à s'en remettre à la loi linguistique s'explique par leur tendance à privilégier les droits de la personne plutôt que les droits collectifs, qui protègent une langue contre ceux qui ne veulent pas la parler. La stratégie d'Adalah risque toutefois de produire un effet inverse : alors que s'amorce un débat sur l'identité nationale, les nationalistes ont encore une chance de gagner.

La réussite de l'hébreu est attribuable essentiellement à un mouvement populaire. À un stade critique de son développement, ses défenseurs ont convaincu le gouvernement britannique et la Société des Nations d'inclure l'hébreu parmi les langues officielles de la Palestine mandataire. Sa primauté idéologique était bien implantée au moment de la création de l'État; ainsi, bien que l'Académie de la langue hébraïque ait été fondée, le besoin d'une protection juridique de la langue ne s'est pas fait sentir. Même si Israël et le Québec semblent avoir un ennemi commun, leur situation est tellement différente que l'aménagement linguistique québécois n'a pas eu d'influence marquée en Israël.

Bibliographie

AMARA, Muhammad Hasan (1999). *Politics and Sociolinguistic Reflexes : Palestinian Border Villages*, Amsterdam et Philadelphie, John Benjamins Publishing Company.

BEN-RAFAEL, Eliezer (1994). *Language, Identity and Social Division : the Case of Israel*, Oxford, Clarendon Press.

DONITSA-SCHMIDT, Smadar (1999). *Language Maintenance or Shift : Determinants of Language Choice among Soviet Immigrants in Israel*, Thèse de doctorat non publiée, University of Toronto, Toronto.

ISAACS, Miriam (1999). « Contentious partners : Yiddish and Hebrew in Haredi Israel », dans : *International Journal of the Sociology of Language*, n° 138, p. 101-121.

KHEIMETS, Nina G. et Alek D. EPSTEIN (2001). « The role of English as a central component of success in the professional and social integration of scientists from the former Soviet Union in Israel », dans : *Language in Society*, n° 30, p. 187-215.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT (1996). *Politique pour l'enseignement des langues en Israël* (en hébreu), Jérusalem, Bureau du directeur général.

SPOLSKY, Bernard et Elana SHOHAMY (1999). *The Languages of Israel : Policy, Ideology and Practice*, Clevedon, Multilingual Matters.

SPOLSKY, Bernard et Elana SHOHAMY (2000). « Hebrew after a century of RLS efforts », dans : Joshua A. Fishman (dir.), *Can Threatened Languages be Saved?*, Clevedon, Avon, Multilingual Matters Ltd, p. 349-362.

SPOLSKY, Bernard et Elana SHOHAMY (2001). « The Penetration of English as language of science and technology into the Israeli linguistic repertoire : a preliminary inquiry », dans : Ulrich Ammon (dir.), *The Dominance of English as Language of Science : Effects on Other Languages and Language Communities*, Berlin, Mouton de Gruyter.

WEINREICH, Max (1980). *History of the Yiddish language*, (Fishman & Shlomo Noble Joshua A, Trad.), Chicago, University of Chicago Press.